

08 _ 2026

✓ RÉCIT

**Douze ans
à l'épreuve du réel**

**Réflexions
d'un ancien adjoint au maire**

_Bassem Asseh

Bassem Asseh est dirigeant d'entreprise dans le secteur de l'intelligence artificielle. Élu et désigné adjoint de la maire de Nantes en 2014, il a été premier adjoint de cette dernière de 2020 à 2026, chargé notamment de la politique de la ville, du dialogue citoyen et, à partir de 2023, de la sécurité et de la tranquillité publique. Membre du Parti socialiste, il a contribué à plusieurs publications de la Fondation Jean-Jaurès sur l'efficacité de l'action publique, la laïcité, la planification économique, l'intelligence artificielle, l'immigration ou encore la situation au Moyen-Orient.

Introduction

Écrire sur mon mandat impose de regarder dans le rétroviseur pour identifier ce qui a réellement guidé mes pas. Mon engagement politique n'est pas né d'un plan de carrière puisque celle-ci se déroulait et se déroule encore dans un domaine très différent de celui d'une municipalité. Mon engagement d' élu local est né d'une conviction forgée bien loin des rues de Lyon, Grenoble, Paris ou Nantes.

Je suis né au Liban en 1974 et j'y ai vécu mes seize premières années sous la guerre civile. De cette enfance dans un pays sans État, où la loi du plus fort faisait office de contrat social, j'ai gardé une certitude : la puissance publique est un rempart indispensable face aux vulnérabilités de toute sorte. Quitter Beyrouth en 1990 pour la France a été une véritable « translation » politique : j'ai découvert dans cette terre d'accueil la force de la République et de la laïcité ainsi que l'idée que le volontarisme politique doit corriger la pente naturelle du « laisser-faire ».

Après le lycée et la classe préparatoire à Lyon, puis une école de management à Grenoble, j'ai passé vingt ans en entreprise : des débuts dans le conseil à Paris, puis une carrière dans le logiciel libre et dans l'intelligence artificielle, au sein de plusieurs start-up.

Arrivé à Nantes il y a dix-huit ans, j'ai franchi le pas en 2014 quand Johanna Rolland m'a proposé de rejoindre sa liste. Élu, je suis devenu adjoint au dialogue citoyen puis, après un premier mandat marqué par le titre de « capitale européenne de l'innovation », décerné à Nantes en 2019, j'ai été le premier adjoint de la maire de 2020 à 2026. Ce second mandat s'est achevé par une rupture sereine que ce texte explique en conclusion.

À l'issue de ces deux mandats, pour aider d'autres élus qui commencent aujourd'hui leur engagement au service de leurs communes, j'ai souhaité partager une mise en perspective sous forme d'un récit et

d'une analyse détaillant les trois piliers qui ont structuré mon action :

- la gauche et la sécurité : je récusé l'esquive historique de mon camp sur ce sujet. La sécurité représente la dette que la République contracte envers les plus vulnérables. À Nantes, nous avons agi fermement sur nos leviers (police municipale, vidéoprotection, prévention) tout en coopérant avec l'État en veillant à ce qu'il assume ses missions régaliennes, notamment contre le narcotrafic ;
- la politique de la ville : transformer les quartiers populaires exige de transformer les trajectoires de vie, et pas seulement les façades. Je plaide pour un pilotage rigoureux de l'investissement humain – santé, accès aux droits, éducation, etc. – au même titre que la rénovation urbaine. La République doit se manifester dans la relation durable avec les citoyens et futurs citoyens habitant les quartiers populaires ;
- la ville délibérative : le dialogue citoyen s'est imposé comme l'ossature de notre manière de concevoir les politiques publiques. En douze ans, nous avons installé à Nantes une véritable culture de l'expertise d'usage. Gouverner aujourd'hui demande d'accepter que la décision soit éclairée, et parfois bousculée, par celles et ceux qui vivent la ville au quotidien.

Ce qui suit retrace une expérience de terrain. Je ne sais pas ce que le lecteur pensera de ce texte. Je ne sais pas ce que l'électeur pense de mon action politique à l'échelle locale. Mais l'ambition qui a guidé mon action reste de montrer concrètement que le socialisme républicain, en agissant sur le réel, demeure la force la plus apte à préparer l'avenir en visant l'idéal. Une façon d'inscrire l'action publique, fût-elle locale, sous la double influence de Jean Jaurès et de Léon Blum.

La gauche et la sécurité : sortir de l'esquive

Il y a une forme d'inconfort dans la façon dont la gauche traite la question de la sécurité depuis plusieurs décennies. La gauche ne manque pas d'idées sur la sécurité, elle manque de courage. À force de craindre de « faire le jeu de la droite », on a fini par laisser les habitants seuls face aux points de deal en se réfugiant derrière le totem de la prévention.

Ce faisant, la gauche a commis une double erreur. Stratégique, d'abord : en abandonnant ce terrain, elle tend à laisser à la droite et à l'extrême droite le monopole d'un sujet qui détermine, sondage après sondage, les intentions de vote. Morale, ensuite, car les premières victimes de l'insécurité ne sont pas des cadres en télétravail dans des quartiers résidentiels ; ce sont les habitants des logements sociaux, les commerçants des quartiers populaires, les femmes qui rentrent seules le soir, autrement dit les classes populaires que la gauche a pour mission historique de protéger.

Je dis cela en tant qu'élu local délégué à la sécurité et à la tranquillité publique de Nantes entre 2023 et 2026. Et je le dis en tant que militant socialiste, parce que le confort intellectuel de l'esquive n'est plus tenable. Non pas qu'il n'y ait pas de mauvaises réponses possibles à cette question de l'insécurité – il y en a beaucoup et la droite en a donné plusieurs exemples. Mais la bonne réponse de gauche existe et mérite d'être formulée clairement.

La sécurité, dette de la République

Jean-Jacques Rousseau l'a écrit noir sur blanc dans *Du contrat social* : la société politique est ce par quoi les hommes sortent de l'état de nature, c'est-à-dire de la loi du plus fort. C'est la signification première du contrat social : en échangeant une partie de leur liberté naturelle contre la protection de la puissance publique, les citoyens s'assurent mutuellement contre la domination arbitraire¹. La sécurité est le premier des services publics. C'est la dette que la République contracte envers chaque citoyen pour qu'il ne soit plus soumis à la loi du plus fort.

Cette réflexion trouve un écho direct dans notre droit constitutionnel. La distinction classique entre droits-libertés et droits-créances, c'est-à-dire entre les droits que l'État doit respecter en s'abstenant d'agir et ceux qu'il doit garantir par une action positive, éclaire utilement la question. La sûreté figure, dès l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, aux côtés de la liberté et de la propriété, parmi les droits naturels et imprescriptibles de l'homme. C'est un droit-liberté : il protège le citoyen contre l'arbitraire, y compris celui de l'État. Mais l'article 12 de cette même déclaration précise que « la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique instituée pour l'avantage de tous », transformant ainsi la sécurité² en obligation positive de

1. « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant » : Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Livre I, chap. VI (« Du pacte social »), Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762.
2. « La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. » : Code de la sécurité intérieure, article L111-1.

la puissance publique. La sécurité est donc constitutionnellement un droit hybride : elle protège du pouvoir autant qu'elle l'oblige à agir. Elle est le socle de nos libertés, pas leur ennemie. La gauche républicaine doit s'en emparer sans demander l'autorisation.

La tradition républicaine française a historiquement porté cette idée : l'État est garant de la non-domination des plus faibles par les plus forts. C'est l'un des principaux traits de caractère du républicanisme : la protection contre la domination, telle que la formule Philip Pettit dans son *Republicanism*¹. La liberté républicaine n'est pas l'absence d'interférence, cette dernière étant la définition libérale qui fait de l'État un ennemi de la liberté. La définition républicaine est la protection contre la domination et donc contre l'insécurité qui provient de l'arbitraire. Ce renversement est essentiel, et la gauche l'a parfois oublié.

Quiconque a vécu dans un pays sans État sait que l'absence de forces de l'ordre ne produit pas la liberté. Elle produit le règne des milices, la loi des plus armés, l'arbitraire érigé en système. On en est très loin en France, précisément parce que l'État de droit fonctionne. C'est une raison de plus pour le promouvoir et le défendre quand il est attaqué, relativisé ou remis en question. Ceux qui, au nom d'une critique légitime des violences exercées par des forces de police, en viennent à adopter le discours de type « *Defund the police* » (dans une logique typiquement américaine qui n'a aucune prise sur notre réalité²) font exactement le contraire de ce que commande la tradition républicaine. Ils abandonnent les plus vulnérables à la loi du plus fort.

Il n'y a donc pas de contradiction entre le fait d'être de gauche et celui de s'occuper sérieusement de sécurité. Il y a, au contraire, une cohérence profonde. Une gauche qui refuse de traiter ce sujet au motif qu'il serait « de droite » fait précisément ce qu'elle reproche à la logique de marché : elle

laisse des individus, notamment les plus vulnérables, se débrouiller seuls face à des forces qui les dépassent.

Qui sont les victimes de l'insécurité ?

Cette question mérite d'être posée franchement, parce que la réponse éclaire tout. Les victimes de l'insécurité ne se répartissent pas uniformément dans la société. Le narcotrafic, pour prendre l'exemple le plus visible, ne se déploie en général pas dans les beaux quartiers. Il trouve ses points d'appui dans les logements sociaux sous emprise – les halls d'immeuble des quartiers populaires occupés par les revendeurs de produits stupéfiants –, dans les rues où la densité est forte et la présence institutionnelle, faible, dans les secteurs géographiques faciles d'accès pour les consommateurs et, surtout, pour les circuits logistiques. Les habitants souffrent, au quotidien, de l'odeur de cannabis dans les escaliers, du bruit créé par la présence des vendeurs, la nuit en particulier, des jeunes qui stationnent à l'entrée de leur immeuble, de l'emprise sur certains locataires pour le stockage de marchandises et, évidemment, de l'intimidation à chaque passage. Ce sont des locataires du parc social, des familles aux revenus modestes, des personnes âgées, des ménages vulnérables ou des individus isolés, qui n'ont pas les moyens de partir ailleurs.

C'est dire que quand la gauche refuse d'en parler et d'aider à traiter le narcotrafic³ sous prétexte de ne pas stigmatiser les « quartiers », elle stigmatise en réalité les habitants de ces quartiers en leur signifiant que leur problème n'est pas digne d'être évoqué et encore moins d'être pris en charge. C'est un paradoxe aussi cruel qu'évitable. Ce paradoxe, j'y ai été confronté concrètement lors des réunions

1. Philip Pettit, *Republicanism: A Theory of Freedom and Government*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

2. « How Police Compare in Different Democracies », Council on Foreign Relations, 30 juillet 2020.

3. J'entends encore la gauche radicale rejeter l'utilisation même du terme « narcotrafic » sous prétexte que ce serait reprendre le vocabulaire de la droite !

publiques que j'organisais : les habitants de ces quartiers qui réclament ces réunions et y participent ne sont pas hostiles à la police ; ils veulent qu'on les entende, qu'on agisse et que la puissance publique soit efficace dans son action. De plus, ce n'est pas la même chose que de demander du « tout-sécuritaire ».

Il faut aussi résister à une autre confusion, celle qui consiste à croire que l'insécurité dans les quartiers populaires serait liée à la composition sociologique ou ethnique de ces zones de vie. Ce n'est pas vrai, et dire le contraire serait une faute intellectuelle autant que politique. Confondre les deux éléments, c'est tomber dans le piège que la droite tend depuis des années.

La ville de Nantes est passée de 240 000 à plus de 300 000 habitants depuis le début des années 1980, sans que les effectifs de police et de justice suivent ce rythme. Deux faits graves survenus en 2022 (un viol dans l'espace public et un assassinat lié au narcotrafic) ont ensuite nourri, avec l'aide de certains médias, l'image d'une ville devenue dangereuse, alors que les données de délinquance montraient une baisse continue de celle-ci depuis la pandémie de Covid-19.

Une analyse comparative portant sur les dix plus grandes métropoles françaises¹ classe Nantes troisième en matière de sécurité, un résultat que la ville doit surtout aux leviers qu'elle contrôle : la police municipale et la vidéoprotection. La progression du narcotrafic reste, elle, une dynamique nationale qui échappe largement à l'action municipale.

Ce qu'une politique de gauche de la sécurité signifie

Il y a plusieurs choses à dire ici, et je voudrais les dire autant que possible sans les ramener à un

catalogue de mesures, parce que le sujet mérite mieux que cela et que les contextes, dans l'espace et dans le temps, varient et nécessitent un ajustement des politiques publiques de sécurité et de prévention.

La première, c'est que la sécurité n'est pas divisible en deux compartiments étanches (la prévention d'un côté, la répression de l'autre) avec l'idée que la gauche serait du côté de la prévention et la droite, de celui de la répression. Ce continuum, comme on l'appelle dans les politiques publiques, signifie que toute politique efficace articule les deux en y ajoutant la médiation, le travail social, le dialogue avec les habitants et la coopération entre institutions. Isolez la répression, vous obtenez des arrestations sans lendemain et des réseaux qui se reconstituent. Isolez la prévention, vous laissez les habitants des points de deal attendre que les choses s'arrangent d'elles-mêmes.

À Nantes, notre action s'est traduite par un doublement des effectifs de police municipale, le déploiement de plusieurs centaines de caméras de vidéoprotection, un contrat de sécurité intégrée (CSI) ayant permis d'obtenir des renforts de police nationale, et une trentaine de médiateurs de rue venant compléter ce dispositif.

La deuxième chose à dire, c'est que la coopération avec l'État ne signifie pas l'effacement de la collectivité. Au contraire, c'est la collectivité qui, par son ancrage territorial, crée les conditions d'une action publique cohérente. Ce sont les élus qui font le lien entre les habitants, les forces de l'ordre et les institutions judiciaires. J'organise régulièrement, avec le directeur interdépartemental de la police nationale et, parfois, le procureur de la République de Nantes, des réunions publiques dans les quartiers touchés par l'insécurité. Non pas pour faire de la communication, mais pour que les citoyens comprennent ce qui se passe, ce que l'enquête judiciaire permet ou ne permet pas de révéler, et ce que chaque institution peut faire dans le cadre de ses

1. Nicolas Laine et Blanche Leridon, *Sécurité : que peuvent les maires ?*, Institut Montaigne, mars 2026. Ce classement est une construction analytique élaborée à partir des données brutes publiées par l'Institut Montaigne, Terre de Données et l'Insee dans leur note d'analyse « sécurité » de décembre 2025. L'Institut Montaigne ne publie pas lui-même de classement composite et souligne au contraire que les positions relatives varient significativement selon les infractions considérées. La méthode retenue ici (moyenne des rangs sur quatorze indicateurs, avec pondération égale) est une convention parmi d'autres possibles, et le résultat doit être lu comme un ordre de grandeur, non comme un verdict définitif.

compétences. C'est de la pédagogie civique autant que de la politique de sécurité. C'est aussi de la confiance publique qui se reconstruit.

La troisième chose, et c'est peut-être la plus importante politiquement, c'est de ne pas se laisser entraîner dans le piège du renvoi des responsabilités. On peut légitimement expliquer qu'un assassinat entre narcotrafiquants ne dépend pas de la politique de la mairie. C'est une vérité juridique. Mais, si on s'en tient là, les habitants entendent que leur problème ne nous concerne pas. La bonne posture, c'est d'expliquer ce que chacun peut faire, d'assumer ce qui relève de la collectivité et de réclamer publiquement à l'État ce que lui seul peut réaliser. C'est plus difficile que de se défausser. C'est aussi la seule réponse crédible.

Le narcotrafic comme question de classe

Le narcotrafic est souvent traité comme s'il relevait d'une logique purement sécuritaire. Il est fondamentalement une question sociale et économique, et la gauche devrait être mieux armée que quiconque¹ pour le dire.

Les réseaux qui alimentent les points de deal dans les grandes villes françaises ne sont pas des organisations locales improvisées. Ce sont des structures transnationales, dont les têtes de pont se trouvent à Málaga, Dubaï ou ailleurs – leur circuit logistique est parfois aussi organisé qu'une chaîne d'approvisionnement d'entreprise industrielle. Face à cela, la réponse ne peut pas être seulement locale, et il serait malhonnête de le prétendre.

Mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. D'abord, parce que les victimes, elles, sont locales – et leurs souffrances, immédiates. Ensuite, car la pression exercée sur les réseaux, même sans les démanteler totalement, produit des effets : elle

déplace les points de deal, gêne le recrutement des petites mains et protège les habitants au quotidien. Enfin, parce que la politique de sécurité locale crée les conditions – présence policière, vidéoprotection, coopération avec la police nationale – dans lesquelles les enquêtes peuvent progresser.

Ce qu'il faut refuser, en revanche, c'est l'approche purement répressive qui traite le dealer comme le problème principal, quand il est souvent lui-même une victime du système – un jeune des quartiers à qui personne n'a proposé d'autre perspective crédible. Travailler sur les deux fronts à la fois – l'éducation, l'insertion et l'accès à l'emploi d'un côté, les réponses judiciaire et policière de l'autre –, ce n'est pas contradictoire. Ils sont complémentaires, et c'est précisément cela, une politique de sécurité de gauche.

Ce que l'esquive coûte

Quand la gauche esquive la question de la sécurité, elle paie un triple prix.

L'esquive nous coûte tout : nos voix d'abord, car on abandonne le terrain à la droite et au Rassemblement national (RN) ; notre âme ensuite, car on détourne le regard de la souffrance des quartiers ; notre crédibilité enfin, car on ne peut prétendre défendre le peuple en ignorant son quotidien.

L'esquive laisse un espace que la droite et l'extrême droite occupent sans partage, avec des réponses simplistes mais audibles : davantage de police, moins de pitié, des peines plus lourdes. Ces réponses ne fonctionnent pas : l'expérience américaine d'une répression d'ampleur dans les années 1990 et 2000, avec l'emprisonnement de masse qui en a découlé sans que la criminalité ne recule durablement, devrait nous en avoir convaincus. Mais elles séduisent parce qu'elles donnent l'impression d'une réponse à la hauteur de l'inquiétude. Si la gauche ne propose rien, le vide est comblé par le pire.

1. Jérôme Durain, sénateur socialiste à l'époque, aujourd'hui président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a coécrit en 2023 et 2024 le rapport « Commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier », qui a conduit à une loi sur le sujet.

Le prix de l'esquive est payé par les habitants des quartiers populaires qui, voyant la gauche se taire ou minimiser leur quotidien, finissent par penser qu'elle ne les voit pas. Ce décrochage, que l'on observe depuis des années dans les résultats électoraux, et en particulier dans la montée du vote en faveur du RN dans les quartiers populaires, n'est pas entièrement imputable à la sécurité, mais elle en est une composante réelle. Un électeur ouvrier ou employé qui vote RN ne vote pas nécessairement pour les positions de ce parti sur l'immigration ou l'Europe. Il vote souvent parce qu'il a l'impression que quelqu'un, enfin, parle de ses problèmes concrets. Contester cette dynamique ne demande pas de renoncer à ce qu'on est, mais d'assumer pleinement ce qu'on défend.

Il existe aussi un autre prix, que l'on évoque moins : celui de la crédibilité intellectuelle. Une gauche qui prétend représenter les classes populaires tout en évitant soigneusement les sujets qui structurent leur quotidien – l'insécurité, mais aussi la propreté de l'espace public, les incivilités et le sentiment de dégradation du cadre de vie – finit par parler pour elle-même. Or, une gauche qui parle pour elle-même ne gouverne pas longtemps et ne change pas grand-chose.

L'automne 2022 m'a fait éprouver de l'intérieur ce que la mécanique médiatique peut faire d'un fait divers grave : une chaîne d'information en continu, des élus d'opposition en quête de visibilité et un effet de cascade entre médias ont transformé deux crimes réels en récit national sur une ville entière. Cette expérience m'a convaincu d'une chose : la seule réponse tenable face à un emballement médiatique est la transparence sur l'action menée, pas le silence ni la sur-communication.

Nantes, automne 2022 : anatomie d'un emballement médiatique

Le 24 septembre 2022, une femme est violée sur l'espace public, sur l'île de Nantes¹. Dans la nuit du 28 au 29 septembre, Mamadou Soumah, 18 ans, est tué d'une balle dans la tête aux Dervallières, sur fond de narcotrafic². Ces crimes sont réels et graves. Or, en quelques semaines, ils produisent un récit national. Le 27 septembre, Pascal Praud affirme sur CNews qu'il n'est « plus possible de sortir le soir » à Nantes ; le 28, un élu d'opposition publie dans FigaroVox une tribune liant immigration et délinquance ; le 29, Jean-Marc Morandini installe un direct devant la mairie. En quinze jours, une centaine de sujets sont consacrés à l'insécurité nantaise, et les recherches Google « Nantes insécurité » sont multipliées par dix³. Le jour même du viol, CNews relayait un classement du site Numbeo plaçant Nantes derrière Bogotá – un site où n'importe qui peut voter, plusieurs fois ; des internautes ont d'ailleurs hissé Brest en tête des villes les plus dangereuses du monde en quelques heures⁴.

Or rien, dans les données, ne singularise Nantes dans le sens de ce récit. Le baromètre de la tranquillité publique du CISPD, construit sur les chiffres du ministère de l'Intérieur, fait de Nantes, pour 2023, la grande métropole française au taux de violences volontaires le plus faible : 4,5 faits pour 1 000 habitants, contre 5,8 en moyenne ailleurs⁵. Sur la période même de la crise, la préfecture mesure une baisse de 29 % des vols avec violence⁶. Ces chiffres ne décrivent pas une ville sans problèmes : le narcotrafic tue à Nantes comme à Rennes ou à

1. « Femme violée sur l'île de Nantes à l'automne 2022 : deux hommes jugés à compter de ce mardi », Ici (France Bleu Loire Océan), 4 juin 2024.
2. « Règlement de comptes sanglant sur fond de trafic de drogue, onze prévenus devant la justice », France 3 Pays de la Loire, 23 septembre 2025.
3. « Johanna Rolland, la chouchou de CNews », Médiacités, 10 octobre 2024 ; Thibaut Schepman, « Insécurité à Nantes : révélations sur la fabrique de la peur », Bon Pote, 5 mars 2026.
4. « Nantes plus dangereuse que Bogotá ? Pourquoi ce classement est très douteux », *La Dépêche du Midi*, 27 septembre 2022.
5. Baromètre de la tranquillité publique du CISPD de Nantes Métropole, données 2023, présenté dans « Insécurité : Nantes se compare aux autres métropoles, et les résultats sont surprenants », *20 Minutes*, 27 mars 2025.
6. Préfecture de Loire-Atlantique, point de situation du 6 janvier 2023 (septembre-décembre 2022 comparés à 2021), sur le site de metropole.nantes.fr.

Marseille. Mais l'écart entre les faits mesurés et le récit produit constitue en lui-même un objet politique.

Trois éléments se sont conjugués. Une chaîne d'information en continu d'abord, dont l'éditorialiste vedette est nantais et qui a fait de la maire de Nantes un sujet récurrent – loin devant toutes les autres chaînes, selon les données de l'Ina¹. L'opportunisme d'une partie de l'opposition municipale ensuite, pour qui cette fenêtre médiatique a servi de rampe de lancement. L'effet de cascade entre médias, enfin : une chaîne fixe l'agenda, les autres suivent. S'y ajoute une couche numérique, celle des groupes Facebook locaux où la rumeur et la propagande électorale circulent sans distinction. Le sociologue Gérard Bronner l'a montré : sur un marché de l'attention dérégulé, le danger capte structurellement plus d'attention que ce qui va bien².

J'étais alors premier adjoint à la maire de Nantes, et le souvenir que je garde de ces semaines est celui d'une machine à laver : chaque prise de parole aussitôt découpée, recadrée, retournée. La réponse institutionnelle a pourtant été rapide – plan conjoint avec le ministre de l'Intérieur dès le 4 octobre, cinquante policiers municipaux supplémentaires, renfort de vidéoprotection³. Or, ce ne sont pas les annonces qui ont retourné l'opinion locale. Ce qui change la perception des habitants, c'est la présence visible des policiers dans la rue, la réunion publique avec la police nationale dans un quartier inquiet, le démantèlement d'un point de deal. Les Nantais savent distinguer ce qu'ils vivent de ce qu'on leur dit de vivre.

J'en tire six enseignements. L'émotion précède la démonstration : dans les premières soixante-douze heures, toute statistique devient une preuve de « déni ». Le capital de crédibilité se

constitue par temps calme, avec des données tierces publiées à dates fixes. Le maire ne doit jamais être seul en première ligne : la sécurité est d'abord une compétence de l'État, qui doit être dans la photographie. On répond par des actes visibles, jamais par des gadgets. On tient le tempo long : une chaîne vit sur soixante-douze heures, une municipalité, sur des années – documenter chaque contre-vérité, saisir le régulateur, laisser les outrances se décrédibiliser. Et la gauche doit occuper le terrain de la sécurité, car l'insécurité frappe d'abord les quartiers populaires et la tranquillité publique conditionne l'égalité réelle.

D'autres villes traverseront ce que Nantes a traversé. Celles qui s'y seront préparées par temps calme tiendront. Reste une question qui dépasse les municipalités : que fait une démocratie quand une partie de son système médiatique cesse de décrire le réel ? La réponse appartient au législateur, au régulateur et, en dernier ressort, aux citoyens.

La sécurité est un bien commun. Elle est ce que la société doit à chacun de ses membres, particulièrement aux plus vulnérables. En ce sens, elle est au cœur du projet républicain et socialiste, pas à sa périphérie.

Cela ne signifie pas que toutes les politiques de sécurité se valent. La répression sans prévention est inefficace. La surveillance généralisée est contraire aux libertés fondamentales. Le déni du narcotrafic est irresponsable envers les premières victimes. La stigmatisation des quartiers et de leurs résidents est à la fois factuellement fausse et politiquement stérile.

Mais entre ces écueils existe une voie qui est précisément celle de la gauche : une politique de sécurité

1. « Johanna Rolland, la choucho de CNews », Médiacités, article cité sur la base des données de l'Ina. Voir aussi Reporters sans frontières, « Analyse des programmes de mars 2025 », et la mise en demeure de CNews par l'Arcom, décision du 12 juin 2026.
2. Gérard Bronner, *Apocalypse cognitive*, Paris, PUF, 2021.
3. « Insécurité à Nantes : Gérard Darmanin et Johanna Rolland se serrent les coudes », Banque des territoires, octobre 2022.

fondée sur la coopération institutionnelle, le continuum prévention-médiation-répression, l'écoute des citoyens et la conviction que la tranquillité publique est un droit et non un privilège. Ce n'est pas la copie de la droite. C'est le contraire de l'esquive.

Fuir le champ de bataille sous prétexte de ne pas suivre l'adversaire sur son terrain favori revient à perdre la guerre. Et, dans le cas de la sécurité, les premiers à perdre seraient celles et ceux que nous souhaitons ardemment défendre.

Politique de la ville : l'urbain s'inaugure, l'humain n'attend plus

Je me souviens d'une inauguration, à Nantes, dans un quartier que nous avons profondément transformé. Les photos étaient belles. Les discours, sincères. Les résidents étaient là, souriants, soulagés que les travaux soient enfin terminés. Et je pensais, en même temps, à la femme que nous avons rencontrée quelques semaines plus tôt dans ce même quartier : une femme de quarante-cinq ans, seule avec ses enfants, qui ignorait qu'elle avait droit à la complémentaire santé solidaire, qui ne savait pas qu'une association à deux rues de chez elle proposait une aide à la recherche d'emploi – une association que nous subventionnons précisément parce qu'elle aide les plus éloignés de l'emploi, que l'on trouve en grande partie dans les quartiers populaires.

Inaugurer des immeubles neufs est facile. Redonner de l'espoir à une mère isolée est un combat de chaque instant. Le drame de la politique de la ville ? Elle se voit dans le béton, mais elle s'oublie trop souvent dans l'humain. Ce n'est pas une critique de son ambition : je crois profondément à cette politique, et dix ans d'engagement dans les quartiers populaires de Nantes ne m'ont pas conduit à réviser ce jugement. Mais c'est un constat sur ses déséquilibres structurels et sur l'effort politique qu'il faudrait pour les corriger.

Ce récit est écrit au moment où un mandat s'achève. Un mandat qui avait commencé alors que le rapport Borloo de 2018¹, qui avait posé le bon diagnostic, venait d'être gentiment déposé dans un tiroir pour y prendre la poussière. Un mandat qui avait surtout démarré avec le Covid-19 et ses effets sur la santé et la pauvreté. Un mandat qui s'était

poursuivi par la crise en Ukraine, qui avait généré une augmentation des prix et donc une baisse du pouvoir d'achat que notre génération n'avait jamais connue. Un mandat durant lequel les émeutes de 2023 ont eu des conséquences matérielles et symboliques. Il me semble utile, dans ce contexte, de poser quelques vérités simples sur ce que la politique de la ville peut faire, ce qu'elle ne peut pas faire seule et ce que la gauche devrait en penser.

Ce qu'est vraiment la politique de la ville... et ce qu'on en dit

La politique de la ville est, en France, l'une des rares politiques publiques régulièrement accusée à la fois d'en faire trop et de ne pas en faire assez. Trop pour ceux qui voient dans l'aide aux quartiers populaires une forme de favoritisme territorial : « On déshabille la France périphérique pour habiller les banlieues », dit-on volontiers à droite et à l'extrême droite. Pas assez pour ceux qui vivent dans ces quartiers et qui mesurent, au quotidien, la distance entre la promesse républicaine et ce que la République leur délivre concrètement.

Ces deux critiques se nourrissent d'un même malentendu : la croyance que des milliards sont déversés dans les banlieues depuis des décennies, au détriment du reste du territoire. La réalité est plus modeste et plus instructive. La politique de la ville *stricto sensu* représente moins de 1 % du budget

1. Rapport « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale » remis le 26 avril 2018 au président de la République par Jean-Louis Borloo.

de l'État¹. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), dont on cite volontiers les « milliards » comme preuve d'un supposé traitement de faveur, est financée à 70 % par les cotisations patronales d'Action Logement et à 20 % par les bailleurs sociaux. La part de l'État avoisine les 10 %. Ce n'est donc pas l'argent du contribuable qui construit ces logements rénovés ; c'est, pour l'essentiel, une redistribution interne au monde du logement et du travail.

Ce malentendu a des conséquences politiques graves. Il alimente une concurrence victimaire entre des populations qui partagent, en réalité, les mêmes abandons : celles des périphéries métropolitaines, des villes moyennes et des territoires ruraux. L'extrême droite a compris depuis longtemps comment exploiter cette mise en concurrence, qui n'est pourtant pas la réalité des flux budgétaires qui soutiennent la rénovation urbaine. La réalité, c'est celle de la dégradation des services publics partout, à laquelle s'ajoutent, dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des difficultés sociales et économiques structurellement plus lourdes qu'ailleurs².

Mais rappelons d'abord ce que sont les QPV et le paradoxe qui leur est inhérent.

Un Quartier prioritaire de la politique de la ville est défini par la loi Lamy du 21 février 2014, en remplacement des anciennes Zones urbaines sensibles (ZUS). Le critère de classement est volontairement simple et unique : la concentration de ménages à bas revenus, mesurée par le revenu médian des habitants du quartier rapporté aux médianes nationale et locale. En pratique, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) utilise une grille de carrés de 200 mètres sur 200 mètres pour cartographier les revenus fiscaux à l'échelle très fine du bâti : les zones où le revenu médian est significativement inférieur au revenu médian national sont identifiées comme QPV dès lors qu'elles regroupent au moins 1 000 habitants.

Le paradoxe que je souhaite souligner est réel et structurel. Il tient à la nature même de cette définition par concentration :

- si la politique fonctionne pour un habitant et que sa situation s'améliore, il a les moyens d'accéder à un parcours résidentiel : il peut quitter le quartier. Ce dernier perd alors un ménage qui s'en sort et conserve ou accueille des ménages plus défavorisés. Les indicateurs du QPV se dégradent ou stagnent, même si individuellement des gens ont vu leur situation se bonifier ;
- si, à l'inverse, les indicateurs du QPV s'améliorent collectivement au point de faire « sortir » le quartier de la liste des QPV (ce qui arrive à chaque révision de la carte), cela ne signifie pas que les habitants d'origine vivent mieux : cela peut simplement signifier que la concentration de pauvreté s'est déplacée géographiquement, ou que les plus défavorisés se sont eux-mêmes déplacés.

En d'autres termes, les QPV sont par définition les endroits où se regroupent les difficultés socio-économiques, là où vivent les plus défavorisés. Ces zones continueront à exister tant que des inégalités de revenus existeront dans notre société, parce que les ménages les moins aisés se concentreront toujours quelque part. La carte des QPV peut changer ; le phénomène, lui, ne disparaît pas pour autant. C'est ce que certains chercheurs appellent l'« effet de seuil », ou le problème de la géographie de la pauvreté : on traite un périmètre, mais on a du mal à traiter une condition sociale.

La politique de la ville est née, à la fin des années 1970, comme un outil de coordination locale donné aux élus pour répondre à des situations de concentration de difficultés. Elle n'a jamais été conçue pour se substituer aux politiques de droit commun telles que celles pour l'éducation, la santé, l'emploi, la sécurité, etc., mais pour les compléter et les amplifier là où elles se révèlent insuffisantes. C'est là que réside le premier problème structurel : cette

1. Renaud Epstein, « Ce que révèlent les émeutes, ce n'est pas tant l'échec de la politique de la ville que celui de toutes les politiques publiques », *Le Monde*, 6 juillet 2023.
 2. La comparaison du milieu rural et des quartiers populaires a été réalisée dans l'enquête « Discriminations, relégations : regards croisés des milieux ruraux et des quartiers populaires » de la Fondation Jean-Jaurès, publiée en juin 2026.

politique a progressivement été chargée de réparer ce que le droit commun ne fait plus correctement, sans que celui-ci ne s'améliore pour autant. On demande à la politique de la ville de jouer les pompiers là où l'État a déserté. On bricole des solutions de proximité pour compenser l'absence de médecins ou de professeurs, puis on s'étonne que le quartier s'embrase encore.

Il faut ajouter à cela ce que l'historien Thibault Tellier a documenté¹ : la politique de la ville a été progressivement étatisée depuis 1988, et cette étatisation n'a pas produit les effets escomptés. Depuis François Mitterrand jusqu'à Emmanuel Macron, chaque président de la République a annoncé son plan pour les banlieues. Ce n'est pas la preuve que rien ne marche ; c'est la preuve que chaque génération politique repart de zéro au lieu de capitaliser sur ce qui a été construit... et que le diagnostic de fond est régulièrement posé, puis régulièrement ignoré.

L'angle mort : l'urbain s'inaugure bien, l'humain se voit moins

C'est ici, me semble-t-il, que se situe l'essentiel du problème. Et c'est là que la réflexion sur la politique de la ville bute à l'échelle nationale, législature après législature.

La politique de la ville a deux dimensions. La première est urbaine : transformer les espaces, démolir les barres d'immeubles qui condensent la ségrégation spatiale, reconstruire du logement social dispersé et de qualité, réhabiliter les espaces publics, créer ou rénover les équipements collectifs. Cette dimension est pilotable. Elle a des calendriers, des marchés de travaux, des dates de livraison. Elle génère des photos. Elle produit des résultats visibles, communicables, comptabilisables.

La deuxième dimension est humaine. Elle concerne l'accompagnement des habitants vers l'émancipation au sens le plus concret du terme : aider quelqu'un à trouver un emploi, à accéder aux droits sociaux auxquels il a droit mais qu'il ignore ou n'ose pas activer, à inscrire ses enfants à une activité sportive ou culturelle, à aller consulter un médecin parce qu'il y en a désormais un dans le quartier, à participer à un atelier de maîtrise de la langue pour retrouver de l'autonomie dans les démarches du quotidien, etc. Cette dimension-là est invisible politiquement. Il n'y a pas d'inauguration pour un droit social activé. Il n'y a pas de ruban à couper pour la centième aide aux devoirs de l'année.

Cette distinction se traduit en matière budgétaire d'une manière que l'on ne met pas assez clairement en lumière :

- l'urbain relève du budget d'investissement : il est financé par des subventions de l'Anru, des emprunts, des conventions pluriannuelles, qui gèlent les engagements sur dix ans ;
- l'humain relève du budget de fonctionnement : il dépend de lignes budgétaires annuelles, négociées à chaque arbitrage budgétaire, qui sont vulnérables.

L'investissement est protégé par des contrats. Le fonctionnement, lui, est le premier sacrifié quand les enveloppes se réduisent. C'est la logique même de nos comptabilités publiques qui fabrique ce déséquilibre, et il faut le comprendre pour pouvoir le corriger.

Or, c'est précisément la dimension humaine, celle couverte par les budgets de fonctionnement, qui produit les effets les plus durables sur la trajectoire des habitants. La rénovation d'un immeuble améliore le confort de vie... et c'est important : la dignité du logement compte. Pourtant, ce qui transforme une trajectoire de vie, c'est autre chose : c'est la femme qui retrouve un emploi stable grâce à un accompagnement individualisé ; c'est l'adolescent qui, parce qu'il a accès à une pratique artistique, développe une discipline, un réseau, une confiance

1. Thibault Tellier, « Politique de la ville : il faut définir un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les collectivités locales », *Le Monde*, 23 mai 2018.

en lui que ni l'école, ni la famille, ni la rue ne lui auraient donnés ; c'est le ménage qui perçoit enfin les 200 euros de prime d'activité auxquels il avait droit depuis deux ans, parce qu'un travailleur social ou un médiateur numérique a pris le temps de le guider dans la démarche.

Le taux de non-recours aux droits sociaux dans les QPV est un indicateur plus révélateur que le taux de réhabilitation des logements. Il mesure l'écart entre la République telle qu'elle se dit et la République telle qu'elle vit pour les plus fragiles. Beaucoup d'habitants des quartiers populaires utilisent peu les dispositifs de droit commun – non par manque de besoin, mais par autocensure, par défaut d'information ou par incapacité à manier l'outil numérique qui permet l'accès au droit. Ce n'est pas une pathologie individuelle : c'est l'effet produit par des années de complexité administrative, de guichets fermés avant 18 heures, d'agents insuffisamment nombreux et de démarches numériques qui supposent une maîtrise que tout le monde n'a pas.

Le contrat de ville est le document contractuel qui organise et formalise la politique de la ville à l'échelle locale. Instauré lui aussi par la loi Lamy de 2014, il engage conjointement l'État – représenté par le préfet et l'intercommunalité –, qui en est le chef de file, les communes concernées, le Département, la Région, les bailleurs sociaux et les organismes de protection sociale (Caisse d'allocations familiales – CAF, France Travail, etc.). Il fixe les objectifs, les quartiers d'intervention, les investissements financiers de chaque signataire et les actions à conduire autour de trois piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement de l'activité économique et de l'emploi. Les contrats initialement conclus pour la période 2015-2020 ont été prolongés plusieurs fois ; une nouvelle génération de contrats couvre la période 2024-2030.

C'est le contrat de ville qui traduit concrètement la politique nationale dans les réalités locales, et c'est aussi lui qui rend visible la différence entre ce que l'État s'engage à faire et ce qu'il fait réellement, en

crédits et en présence. Surtout : le pilier de la cohésion sociale, et, dans une certaine mesure, celui du développement économique et de l'emploi sont les leviers qui font exister la dimension humaine que je souhaite promouvoir dans ce propos.

2018-2023 : une occasion manquée, puis des feux

En avril 2018, Jean-Louis Borloo remet à Emmanuel Macron un rapport intitulé « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale¹ ». Il s'appuie sur un diagnostic précis, articule dix-neuf programmes, distingue l'investissement dans l'espace et l'investissement dans l'humain, et propose une mobilisation nationale qui ne soit pas seulement affaire de démolitions et de reconstructions. Ce rapport a été commandé par le président de la République. Le plan d'actions qu'il proposait n'a pas été mis en œuvre. Il a été rangé au placard par le président de la République lui-même.

Ce choix révèle quelque chose qui dépasse la personnalité de tel ou tel dirigeant : une réticence profonde, dans les appareils d'État comme dans les cercles politiques dominants, à traiter la question des quartiers populaires à la hauteur de ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire un enjeu de cohésion nationale plutôt qu'une ligne budgétaire parmi d'autres. Le macronisme a préféré, sur ce sujet comme sur d'autres, l'affichage à l'engagement, et le discours sur l'égalité des chances au traitement réel des inégalités structurelles.

Ce qui s'est passé en juillet 2023, après la mort de Nahel M. à Nanterre, n'était pas une surprise pour ceux qui travaillaient dans ces quartiers. Les émeutes ont révélé plusieurs réalités superposées : l'état dégradé des relations entre une partie des forces de l'ordre et une partie de la population, souvent issue de l'immigration, vivant dans les quartiers populaires ; l'épuisement des acteurs associatifs, qui

1. Rapport « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale » remis le 26 avril 2018 au président de la République par Jean-Louis Borloo.

tiennent à bout de bras une présence de terrain que l'État ne finance plus suffisamment ; la défiance accumulée envers des institutions qui font des promesses et ne les tiennent pas. Les émeutes ont conduit à brûler des gymnases, des médiathèques, des commerces, etc. Elles ont aussi détruit du travail d'équipes associatives ou de services publics, qui avaient mis des années à construire une relation de confiance.

La tentation de conclure que les émeutes prouvaient « l'échec de la politique de la ville » était commode... et fautive ! Elles prouvent l'échec de toutes les politiques publiques qui ont involontairement permis à la ségrégation, à la discrimination à l'emploi et au logement ainsi qu'à la relégation scolaire de se reproduire pendant trente ans pendant qu'on réhabilitait les façades. Dans les quartiers populaires, les équipes enseignantes sont en moyenne moins expérimentées qu'ailleurs, les commissariats, moins bien dotés en effectifs, les cabinets médicaux, plus rares. Ce n'est pas l'excès d'attention publique qui a produit ces difficultés. C'est une insuffisance structurelle, chronique, que la rhétorique du « trop pour les banlieues » a réussi à masquer.

La question des relations entre la police et les habitants des QPV mérite d'être nommée pour ce qu'elle est : un enjeu politique central. La transformation des pratiques de maintien de l'ordre, la formation des agents, la doctrine d'intervention : autant de chantiers que l'État n'a jamais vraiment ouverts non pas du fait d'une impossibilité technique, mais parce qu'ils sont politiquement difficiles. Or, cette difficulté n'est pas une excuse.

Je précise néanmoins que décrire et qualifier les difficultés structurelles comme je le fais dans les lignes qui précèdent n'enlève rien à la responsabilité individuelle de ceux qui, concrètement, ces soirs-là, ont brûlé des équipements. Celui qui tient le briquet a une responsabilité individuelle qu'il ne s'agit évidemment pas de nier, tout comme cette responsabilité individuelle ne doit pas occulter les difficultés collectives structurelles.

À Nantes, les quatre programmes de rénovation urbaine engagés représentent 659 millions d'euros

d'investissement, les trois quarts des réhabilitations étant livrées ou en cours de livraison. Mais le plan pour les QPV a aussi porté la dimension humaine : centres de santé ouverts, médiateurs déployés, guichet du CCAS installé dans chaque quartier prioritaire pour lutter contre le non-recours aux droits, attention portée à la place des femmes dans l'espace public et à l'avenir des adolescents, etc. C'est cette double exigence, le bâti et l'humain traités avec la même rigueur, qui distingue une politique de la ville qui transforme des vies d'une politique qui se contente d'inaugurer des façades.

Pour une politique renouvelée

Face au constat d'un essoufflement des modèles traditionnels, il devient impératif de repenser les modalités d'intervention au sein des quartiers populaires. Cette refondation ne doit plus se limiter à des ajustements techniques, mais doit porter l'ambition d'un nouveau pacte de confiance entre l'État, les territoires et les hommes et les femmes qui y vivent et qui les font vivre au quotidien.

Clarifier les responsabilités entre l'État et les collectivités

Le bilan de trente ans d'étatisation progressive est là : une politique déployée verticalement, *via* des cadres nationaux peu adaptables aux réalités locales, qui laisse peu d'espace aux collectivités pour exercer un vrai rôle d'opérateur. Ce qu'il faut, ce n'est pas un désengagement de l'État : ce serait une erreur grave ! Il nous faut plutôt une clarification des responsabilités. L'État doit assurer ses missions régaliennes dans les quartiers populaires avec la même constance qu'ailleurs : sécurité, justice, école, lutte contre les discriminations. Les collectivités locales doivent quant à elles avoir les moyens réels de remplir leur rôle de proximité, avec une autonomie de décision et de moyens qui ne soit pas seulement formelle.

Faire fonctionner le droit commun pour de vrai

La politique de la ville ne peut pas continuer d'être l'éternelle béquille d'un droit commun qui se contracte. Les contrats de ville doivent avoir une portée contraignante sur les ministères intéressés : les engagements doivent être fermes sur les dotations, les effectifs ou encore la qualité des services dans les secteurs géographiques concernés, avec des indicateurs publics et des conséquences réelles lorsque ces engagements ne sont pas tenus. Ce qui se dit dans un contrat de ville doit peser autant que ce qui se décide dans les budgets ministériels. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Rééquilibrer l'investissement et le fonctionnement

C'est le fil conducteur de ce qui précède. Il est nécessaire de construire, pour la dimension humaine de la politique de la ville, un cadre de financement, de pilotage et d'évaluation aussi rigoureux que celui qui existe pour la rénovation urbaine. Cela suppose d'accepter de mesurer autre chose que les mètres carrés : le taux de non-recours aux droits, le taux d'accès aux soins de prévention, le taux de pratique sportive et culturelle, le taux d'insertion professionnelle des habitants de quartiers populaires, etc. Ce sont des données qui existent et qui peuvent être territorialisées ainsi que devenir des leviers de pilotage si on fait le choix de les considérer aussi sérieusement qu'un taux de livraison de programme de l'Anru.

Les associations sont, dans ce schéma, un actif irremplaçable¹. Elles font ce que l'administration ne peut pas faire : aller chercher les gens que les guichets n'atteignent pas, construire une relation de confiance dans la durée, adapter leur intervention à la réalité changeante des quartiers. Les soumettre à des appels à projets annuels qui brisent leur

capacité de projection, les mettre en concurrence ou encore réduire leurs financements au moment où les besoins augmentent, c'est détruire méthodiquement le tissu qui rend possible la dimension humaine de la politique de la ville.

Investir dans la convivialité et le lien social

On a beaucoup investi dans la création de mixité sociale *via* le logement – et c'est un levier nécessaire. Mais la cohabitation dans un même quartier ou un même immeuble ne crée pas mécaniquement du lien. Des habitants peuvent vivre côte à côte pendant des années sans jamais se croiser vraiment. La mixité résidentielle est une condition ; la convivialité est ce qui lui donne du sens.

Le mot « convivialité » vient du latin *convivium* (« banquet », « repas partagé »), lui-même formé de *cum* (« avec », « ensemble ») et *vivere* (« vivre »). Son sens originel est donc littéralement « vivre ensemble », et plus précisément le fait de partager un repas, un moment, une table. La convivialité va bien au-delà de l'apéro de quartier ou de l'annuel « printemps des voisins ». C'est la capacité de se reconnaître dans l'autre, de partager un projet ou une table. C'est le ciment qui transforme une cage d'escalier en communauté.

Investir dans la convivialité, c'est investir dans des cafés citoyens, des lieux de rencontre, des activités collectives, des moments où des habitants qui ne se seraient jamais croisés autrement ont une raison de partager un espace et un projet. Ce n'est pas anecdotique. C'est le ciment sans lequel la transformation urbaine reste une opération immobilière. La réussite d'un quartier ne se mesure pas uniquement à son bâti ou à son taux d'emploi : elle se mesure aussi à la qualité du lien social, à la capacité de ses résidents à se connaître, à se faire confiance, à agir ensemble.

Nous répétons souvent que les quartiers populaires sont riches de leurs diversités culturelles et de leurs

1. Irremplaçables d'autant plus qu'elles sont non seulement engagées à respecter le socle de principe commun qui fait la République (voir l'article « Le contrat d'engagement républicain : le guide pratique » disponible au lien associations.gouv.fr/le-contrat-dengagement-republicain-le-guide-pratique), mais qu'elles ont aussi la possibilité de le promouvoir auprès des populations qui peuvent se sentir délaissées et donc s'en éloigner, volontairement ou pas.

histoires multiples. C'est un lieu commun de le dire mais c'est aussi, malgré les difficultés de la vie de tous les jours, une réalité quotidienne. Cette multiculturalité est une réalité. Elle peut être une force si elle est admise et reconnue, et une source de tensions si elle est niée ou ignorée. La mixité culturelle ne se décrète pas : elle se construit, par des politiques culturelles qui font de la rencontre un objectif en soi, pas un simple effet secondaire. Cependant, tout cela ne fonctionne pas s'il n'y a pas un socle commun :

- un socle immatériel : des principes communs que tout le monde – au-delà des cultures d'origine réelles ou imaginées, de fait différentes – respecte en veillant à être le plus éloigné possible des assignations, qu'elles soient malveillantes ou bienveillantes ; des histoires communes vécues ensemble ; un destin commun également pour préparer l'avenir ;
- un socle matériel : un maillage de services et d'équipements publics, un tissu associatif, une présence de commerces et de services privés de proximité utiles au quotidien de tous et de chacun.

Élargir le périmètre : les classes populaires qui vivent hors des quartiers populaires

Il existe une limite structurelle de la politique de la ville qu'on évoque rarement : son périmètre. Des habitants précaires vivent hors des QPV. La loi SRU¹, en imposant des quotas de logement social dans les communes, conduit des ménages modestes dans des quartiers intermédiaires qui, justement parce qu'ils ne sont pas classés en QPV, ne bénéficient pas de budgets de fonctionnement spécifiques.

C'est une contradiction que le système produit lui-même : d'un côté, on favorise la dispersion du logement social au nom de la mixité ; de l'autre, on concentre les soutiens au fonctionnement dans des périmètres figés qui ne suivent pas les dynamiques de peuplement. Cette contradiction inhérente au

système nécessite qu'une réponse y soit apportée par la puissance publique, qui doit cibler les dispositifs complémentaires d'accompagnement en fonction du niveau de revenu ou de la précarité effective des habitants et non uniquement de leur adresse administrative. C'est techniquement faisable. C'est politiquement sous-discuté.

*

Il y a une question que nous ne posons pas assez clairement et que je veux exposer ici en conclusion : acceptons-nous de financer ce que nous ne pouvons pas inaugurer ?

C'est, au fond, la question que pose la dimension humaine de la politique de la ville. Il n'y a pas de photo pour la femme qui retrouve l'accès à ses droits. Il n'y a pas de discours pour l'adolescent qui découvre la pratique du théâtre. Il n'y a pas de ruban à couper pour la centième réunion d'un conseil citoyen qui a, patiemment, contribué à modifier un projet de réaménagement. C'est là que la République devient réelle. Ce travail de l'ombre, quotidien et ingrat, est le seul qui redonne confiance à ceux qui se sentent abandonnés.

Lorsque nos concitoyens vivant dans les quartiers populaires s'estiment être dans un descenseur social² plutôt que dans un ascenseur, la politique de la ville ne peut pas, à elle seule, renverser la mécanique. Mais elle peut faire en sorte que la République soit réellement présente – non seulement dans la pierre mais dans la relation aux habitants, la continuité de l'accompagnement, la réalité des droits exercés et la qualité du lien que les résidents tissent entre eux. Cette présence-là, patiente, constante, exigeante, est la condition de toute autre promesse.

La politique de la ville n'est pas le problème comme certains, à droite, peuvent le laisser entendre ou le

1. La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) avait pour rapporteur à l'Assemblée nationale, en 2000, l'un de mes prédécesseurs, le député Patrick Rimbart, chargé lui aussi de la politique de la ville, premier adjoint de Jean-Marc Ayrault alors maire de Nantes.
2. J'emprunte l'expression à Philippe Guibert et Alain Merguier, auteurs de l'ouvrage *Le descenseur social. Enquête sur les milieux populaires*, Fondation Jean-Jaurès, avril 2006.

dire explicitement. Elle est une réponse, incomplète certes, à un problème que nous refusons ou ne parvenons pas à traiter à sa source. La tenir à la hauteur de ses ambitions – renforcer le fonctionnement à côté de l'investissement, veiller à l'accès réel au droit commun, consolider le lien social, faire de la place des femmes et des adolescents des priorités,

élargir l'action aux poches de pauvreté hors des QPV – est, à mon sens, une question de cohérence républicaine pour la gauche. C'est le prix d'une ville et d'un pays qui restent fidèles à leur pacte fondateur : garantir à tous les habitants, où qu'ils vivent, les mêmes droits et les mêmes opportunités.

Le dialogue citoyen : pour une ville délibérative

Lorsque la maire de Nantes m'a confié, en 2014, la délégation au dialogue citoyen, je n'imaginai pas que ce champ allait devenir l'un des lieux où se joue aujourd'hui le présent et l'avenir de l'action publique locale¹. En douze ans, j'ai vu ce que la participation apporte réellement : elle bouscule nos habitudes, met le doigt là où ça fait mal et nous force à regarder en face les failles de nos propres décisions.

Oubliez les rapports techniques. Ce que je livre ici, c'est la réalité de douze ans de dialogue à Nantes : les moments où ça craque, les victoires invisibles et les leçons pour le futur. C'est un retour d'expérience² destiné à éclairer un débat plus large : celui de la place des citoyens dans la décision publique. Je tente ici de dire ce que nous avons construit à Nantes, ce qui a fonctionné, ce qui a résisté, ce qui a échoué et ce qui reste à inventer. Dans les paragraphes qui suivent, je m'appuie beaucoup sur les démarches menées, à Nantes, depuis 2014³, sur les textes adoptés par le conseil municipal et sur la documentation que nous avons produite au fil du temps, notamment les analyses de méthode et les grands bilans publics. J'inscris aussi ces éléments locaux dans le contexte politique plus général en France et en Europe occidentale en me référant, entre autres, au baromètre de la confiance politique du Cevipof⁴.

Pourquoi le dialogue citoyen ? Une réponse à un climat démocratique français fragile

Depuis plusieurs années, le climat de confiance vis-à-vis des élus et des institutions politiques est fragilisé. Ce climat peut être suivi de près dans le baromètre annuel de la confiance politique réalisé par le Cevipof⁵. En France, seules 26 % des personnes interrogées déclarent « avoir confiance » dans la politique (4 % de « oui tout à fait », 22 % de « oui plutôt »). Ce niveau de confiance est plus faible qu'en Allemagne (47 %), en Italie (39 %) et aux Pays-Bas (43 %). À l'échelle des institutions, seule une minorité des Français fait confiance à des acteurs comme le gouvernement (23 %), l'Assemblée nationale (24 %) ou l'Union européenne (32 %).

Ce déficit de confiance n'est pas spécifique à la France : dans une large part de l'Europe, les citoyens expriment des doutes similaires quant à la capacité de leurs institutions à répondre à leurs attentes. Le phénomène s'accompagne d'une moindre politisation, d'un affaiblissement des formes d'engagement traditionnel et d'un individualisme croissant quand l'inscription dans un collectif semble moins

1. J'avais dessiné les contours de l'expérience participative de démocratie locale nantaise dans l'article : Bassem Asseh, « Renouveau démocratique, l'expérience nantaise de "dialogue citoyen" », *Revue politique et parlementaire*, 24 octobre 2016.
2. Ce récit est le fruit de l'action publique locale que j'ai menée dans le cadre de l'équipe municipale de Johanna Rolland, en lien avec plusieurs dirigeants des services techniques de la Ville et de la Métropole de Nantes dont, en particulier, Sandra Rataud, Sébastien Leray et Paul Cloutour. Qu'ils soient ici tous remerciés du transfert de compétences qui m'a permis de mieux approcher cette façon de concevoir et déployer les politiques publiques locales.
3. Ce que l'on a fait à compter de 2014 a été construit sur les fondations solides que nos prédécesseurs avaient mises en place sous la houlette de Jean-Marc Ayrault. Plus de détails dans Paul Cloutour, *Mon voyage dans les institutions nantaises (1989-2014)*, paru en autoédition en 2016 : un récit « de l'intérieur » du responsable de la mission politique de la ville puis du dialogue citoyen à Nantes. Il décrit le « modèle nantais » voulu par Jean-Marc Ayrault dès 1989.
4. Le baromètre de la confiance politique du Cevipof est accessible au lien : sciencespo.fr/cevipof/fr/etudes-enquetes/barometre-confiance-politique.
5. « En qu[o]i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? », Sciences Po Paris, Cevipof, février 2025.

évidente. Dans ce contexte, la démocratie représentative reste indispensable, mais elle fonctionne dans un air appauvri. Elle ne parvient plus à générer, à elle seule, l'adhésion nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques. Avec une exception à la règle, cependant : la confiance mesurée demeure élevée à l'échelon local le plus proche : 61 % des Français déclarent faire confiance à leur maire et 58 %, au conseil municipal de leur commune.

Ce constat général sur la démocratie n'a jamais voulu dire qu'il fallait renoncer au suffrage universel ou lui substituer une démocratie directe fantasmée. Dans ce cadre, l'idée nantaise a été inverse : plutôt que de promettre une rupture impossible, il s'agissait de compléter la démocratie représentative par une approche et une méthode permettant d'associer les citoyens en amont des projets.

Cette approche de l'action publique n'a jamais été pensée comme un contre-modèle ou comme un geste d'autoflagellation démocratique, mais comme une réponse pragmatique : si les citoyens sont les premiers usagers et bénéficiaires des politiques publiques, ils doivent pouvoir contribuer à leur conception.

Une approche de l'action publique plutôt qu'un ensemble de dispositifs : ce que « dialogue » signifie vraiment

Le choix terminologique de « dialogue citoyen » n'est pas un détail de vocabulaire. Il traduit le refus de créer une confusion entre ce qui relève de la légitimité électorale, c'est-à-dire celle des élus, et ce qui relève de l'engagement volontaire des citoyens. Nous voulions éviter qu'un habitant pense que la participation remplace la décision politique. Le dialogue est une approche de l'action publique couplée à une méthode. Il repose sur la circulation d'une parole ordonnée entre trois acteurs : les citoyens, les services techniques et les élus – chacun apportant un type d'expertise indispensable.

À Nantes, il s'exerce sur une triple échelle territoriale – quartiers, ville et métropole –, et autant que possible sur l'ensemble des thématiques de l'action publique : les politiques publiques.

Cette approche de l'action publique sert deux objectifs très concrets. Elle vise d'abord à améliorer l'efficacité des politiques publiques en clarifiant le besoin fonctionnel auquel répondent les projets. Elle cherche aussi à renforcer la cohésion sociale en mettant ensemble, dans la même salle, autour de la même table, des personnes qui vivent la ville différemment et qui n'ont que rarement l'occasion de se croiser et de dialoguer. Ces deux objectifs ont toujours été assumés, sans en rajouter. Le dialogue citoyen n'a, jusqu'ici, jamais été une quête de perfection démocratique : c'est un outil opérationnel, une des composantes de l'action publique qui se traduit sur le terrain.

Le cœur de cette approche repose sur le principe de l'expertise d'usage. Les élus disposent d'une vision politique légitimée par le suffrage universel, les services de la mairie, d'une expertise technique et d'une expérience inégalable, mais les habitants sont les seuls à savoir comment un lieu s'utilise au quotidien, comment un équipement se vit réellement ou encore comment une mesure a des conséquences concrètes sur leur vie de tous les jours. Cette expertise est parfois simple – savoir où un problème se pose –, et parfois très élaborée – proposer les fonctions que doivent remplir une maison de santé ou une politique de vie nocturne. L'expertise des citoyens est ce que nous appelons l'expertise d'usage, terme qui peut paraître jargonnel mais qui, pourtant, décrit très précisément la valeur ajoutée par la parole des citoyens lors de la conception d'un projet.

Les principes de fonctionnement : responsabilité, transparence, pluralisme

L'un des principes les plus importants et les plus sensibles est celui de la responsabilité politique. Les citoyens participent, débattent et produisent des

avis, mais la décision finale appartient jusqu'ici à l'élu, parce qu'elle engage la collectivité dans le temps long et repose sur une légitimité politique et, surtout, sur la responsabilité¹ des élus vis-à-vis des électeurs que le tirage au sort ou l'engagement volontaire ne peuvent totalement remplacer. Cette ligne a été tenue dès le début : le dialogue éclaire de manière argumentée. Cela étant dit, dans la mesure où le résultat du dialogue est argumenté, il s'avère rarement nécessaire et, à vrai dire, difficile, même pour un élu, d'aller à l'encontre des conclusions d'un dialogue argumenté.

Ce principe n'a de sens que si l'ensemble de la démarche repose sur une transparence complète. Il est indispensable de partager toutes les informations disponibles, d'expliquer les contraintes techniques, juridiques ou budgétaires, de montrer comment les contributions citoyennes ont été instruites et, si nécessaire, pourquoi certaines propositions ne peuvent être retenues. Sans cette transparence, toute démarche participative devient un facteur de frustration plus qu'un outil d'association des citoyens à la conception des politiques publiques et, par conséquent, à la prise de décision. Or, si l'on croit en l'utilité de la participation (efficacité des projets, renforcement de la cohésion), alors on se doit de veiller à ce que les participants d'une fois reviennent et en disent du bien autour d'eux pour que leurs proches participent à leur tour. La frustration est donc à bannir, et en cela la transparence aide grandement.

Un autre pilier est le pluralisme des participants, condition indispensable pour que les démarches aient un sens délibératif² réel. Un atelier n'a pas la même valeur s'il ne réunit qu'un groupe social homogène (tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle, etc.). Nous avons progressivement amélioré nos méthodes de mobilisation en articulant trois sources de contribution au dialogue : les citoyens volontaires, les habitants tirés au sort et les associations qui portent une expertise d'usage au nom de collectifs plus larges. L'objectif n'est pas d'obtenir

une représentativité parfaite mais de garantir que les points de vue exprimés reflètent la pluralité des usages et des expériences.

Enfin, les démarches sont aussi courtes que possible et elles ont, autant que possible aussi, une limite dans le temps, c'est-à-dire une date de début et une date de fin bien définies. Les citoyens acceptent volontiers de participer à un projet précis qui dure quelques semaines ou quelques mois, en tous cas avec une date de début et une date de fin : ce sont des éléments rassurant sur le degré d'engagement attendu. En revanche, ils n'acceptent pas, ou peu, de rejoindre des instances permanentes qui exigent un engagement long. Cette règle simple a été déterminante pour éviter l'essoufflement. Dès que nous ne parvenions plus à nous y astreindre, une forme de « fatigue » s'installait et les citoyens participaient moins, venaient moins.

À Nantes, les anciens conseils de quartier fermés ont été remplacés, en 2015, par des rendez-vous citoyens ouverts à tous, deux fois par an, complétés par des ateliers ciblés, des micro-rencontres dans l'espace public et des budgets participatifs soutenant des projets portés directement par des habitants.

À l'échelle métropolitaine, le grand débat « Nantes, la Loire et nous » a mobilisé près de 40 000 résidents en 2014-2015 ; trente engagements en sont issus et, huit ans plus tard, 80 % d'entre eux sont réalisés ou en cours. C'est la preuve qu'un grand débat peut engager une collectivité dans la durée plutôt que rester un exercice de communication.

Cette méthode a aussi nourri la conception d'équipements : une maison de santé pensée dès l'origine avec les habitants et les médecins du quartier, l'aménagement intérieur des nouvelles rames de tramway ou encore les plans « Paysage et patrimoine » venus irriguer le futur plan local d'urbanisme.

Au niveau de la métropole, toujours, le grand débat « Fabrique de nos villes », qui a fédéré environ 30 000 habitants et professionnels en 2023, a alimenté

1. Les Anglo-Saxons ont un terme très parlant pour évoquer cette responsabilité : « *accountability* ». L'élu rend des comptes aux électeurs, c'est une caractéristique de la démocratie et un des facteurs majeurs qui la différencie d'un régime autoritaire.
2. « Délibérer », d'après le dictionnaire de l'Académie française, signifie : « Se livrer avec plusieurs personnes à l'examen approfondi d'une question en vue d'une décision. »

une feuille de route qui inspire, depuis, les appels à projets urbains de la métropole.

Résultats, progrès et limites

La diversité des points de vue des participants s'est améliorée, même si elle reste imparfaite. Nous avons parfois amélioré la participation dans les quartiers populaires grâce à un travail plus direct avec les habitants, les collectifs locaux et les associations implantées, mais beaucoup reste à faire dans ces secteurs où l'engagement est plus fragile et plus contingent. Les démarches avec les enfants et les adolescents demeurent encore limitées, néanmoins les expériences menées montrent qu'elles sont nécessaires : elles offrent un regard souvent plus direct et plus pragmatique sur la ville et elles élargissent la compréhension de l'usage réel des espaces publics.

Les difficultés sont connues et doivent être dites. L'accès aux publics éloignés reste un défi majeur. La littérature spécialisée souligne depuis longtemps que la démocratie participative risque d'attirer surtout les publics les mieux dotés socialement, culturellement et politiquement^{1,2} : cette critique ne doit pas être évacuée et impose de déployer des stratégies adaptées et constamment réajustées, parfois hors des formats classiques, pour toucher celles et ceux qui ne viennent jamais d'eux-mêmes. La participation ne peut être un miroir déformant qui renforcerait les inégalités qu'elle prétend corriger.

Nous avons également constaté que plusieurs projets, très contraints techniquement, laissent peu de marge de manœuvre pour que la participation change réellement la donne. Cette limite est inhérente à certaines politiques publiques : il faut l'expliquer clairement pour ne pas créer d'attentes

impossibles à satisfaire, comme le recommandent depuis plus de vingt ans les travaux de Graham Smith³ ou d'Archon Fung⁴ sur le « réalisme participatif ».

La gouvernance ouverte constitue une innovation prometteuse, mais elle demande des efforts constants pour maintenir des groupes de participants dans la durée. L'expérience internationale montre que les dispositifs qu'elle englobe, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment soutenus, s'essoufflent rapidement : la charge d'engagement est élevée, le renouvellement est difficile et les trajectoires de participation sont rarement linéaires. C'est encore plus vrai dans les quartiers où les tensions sociales ou matérielles rendent la disponibilité plus fragile.

Enfin, nous avons beaucoup produit mais encore peu évalué de manière participative. Il reste à mesurer précisément l'impact du dialogue citoyen sur la qualité des décisions publiques : ce que les démarches ont vraiment changé, ce qu'elles ont permis d'éviter, ce qu'elles ont amélioré dans l'usage réel des équipements ou dans la cohésion sociale. Cette exigence d'évaluation du dialogue citoyen et de son impact sur les politiques publiques est clairement identifiée dans la littérature⁵ : sans mesure des effets, la participation peut devenir une « boîte noire », voire une promesse performative, plus qu'une pratique transformatrice. L'évaluation rigoureuse permettra d'identifier les biais, les réussites concrètes et les conditions qui rendent la participation utile plutôt que cosmétique.

Ces limites ne remettent pas en cause le dialogue citoyen. Elles montrent simplement que participer ne suffit pas : il faut consolider les méthodes, investir dans l'inclusion, stabiliser les formats et accepter que la participation soit un travail de longue haleine, toujours inachevé.

*

1. Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. « La République des Idées », 2008.

2. Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

3. Graham Smith, *Democratic Innovations. Designing Institutions for Citizen Participation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

4. Archon Fung, *Empowered Participation. Reinventing Urban Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

5. Hélène Rey-Valette, Jean-Eudes Beuret et Audrey Richard-Ferroudji, « Des indicateurs pour identifier les effets des démarches participatives », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, 2018, p. 5.

Après douze années de pratique, je suis convaincu d'une chose : le dialogue citoyen constitue l'ossature même de notre méthode de travail. C'est une manière de gouverner, loin des gadgets ou du vernis démocratique. Une manière plus exigeante parce qu'elle impose de clarifier les marges de manœuvre de la décision publique, de dire la vérité sur les contraintes et d'écouter réellement les habitants lorsqu'ils expriment une expertise que nous n'avons pas en tant qu'acteurs publics – services techniques et élus.

Cette approche ne résout pas tout. Elle ne répare pas en quelques mois une confiance démocratique abîmée par des décennies de distance et de malentendus. Cependant, elle apporte quelque chose

d'essentiel : une qualification collective des projets publics. Une façon d'ancrer les décisions dans le réel, dans l'usage, dans l'expérience vécue au quotidien.

Ce que nous avons construit à Nantes est perfectible et incomplet, mais c'est un socle solide, transmissible et, surtout, réversible : il ne dépend pas d'une personnalité ou d'un style politique ; il repose sur des principes simples que toute collectivité peut faire vivre, à condition d'y croire et d'y consacrer du temps.

La démocratie est une dispute organisée. Nous avons tenté de lui redonner un cadre et une voix. C'est une manière de préparer l'avenir.

Conclusion

Ce document, que j'ai souhaité partager à la fin de mon deuxième mandat d' élu municipal, n'est pas un simple exercice de mémoire et encore moins un testament politique. Il est le point d' arrivée d'un cheminement qui a commencé bien avant mon entrée à l'hôtel de ville. En écrivant ces dernières pages, je mesure le privilège dont j'ai bénéficié et la contribution qu'il reste à verser au combat républicain.

Trois honneurs ont marqué ma vie. Le premier : obtenir la nationalité libanaise à huit ans, après des années où je fus littéralement apatride, dans un pays où j'ai eu la chance de naître et de ne pas mourir sous les balles, les obus et les roquettes qui venaient de toutes parts. Le deuxième a été l'obtention de la nationalité française en 1994, quatre ans à peine après mon arrivée : j'ai adopté le pays, ses principes et ses habitants, et ils m'ont adopté. Ils m'ont tellement adopté qu'ils m'ont élu au conseil municipal de Nantes en 2014, puis m'ont permis d'être nommé premier adjoint de la maire de 2020 à 2026. Voici le troisième honneur qui est, je pense, celui qui compte le plus à mes yeux. J'ai eu la chance de rendre à la République une part de ce qu'elle m'a donné, c'est-à-dire une vie que l'on choisit et que l'on construit. N'est-ce pas là la traduction concrète de cette promesse républicaine d'être maître de sa propre vie ? On ne rembourse jamais vraiment une telle dette, mais on peut passer douze ans à essayer de le faire avec honnêteté, énergie et dévouement.

Le sens d'un engagement

Tout au long de ces chapitres, j'ai voulu montrer qu'une gauche de gouvernement, *a fortiori* de gouvernement local, ne peut faire l'économie du réel.

Sur la sécurité, ma conviction forgée sur le terrain est claire : l'esquive est une faute morale et politique.

À Nantes, nous avons refusé de laisser ce sujet à la droite et à l'extrême droite. En renforçant notre police municipale et en investissant dans la vidéo-protection, nous n'avons pas trahi nos principes, bien au contraire, nous les avons déployés dans le quotidien autant que nous avons pu avec les prérogatives municipales dans l'état actuel de la loi. La sécurité est le premier service public républicain, celui qui permet aux plus fragiles de ne pas subir la loi du plus fort, celui sans lequel aucun des autres services ne peut être rendu.

En matière de politique de la ville, j'ai plaidé pour une révolution de nos priorités. Si rénover le bâti est nécessaire, cela reste insuffisant. La République ne doit pas seulement être visible dans le béton des immeubles et la végétalisation des espaces publics neufs : elle doit aussi s'incarner dans l'humain, la santé, l'éducation, la culture et cette convivialité qui transforme une juxtaposition d'individus en une communauté de destin.

Enfin, à travers la « ville délibérative », nous avons installé une approche et une méthode du gouvernement local. Le dialogue citoyen, tel que nous l'avons pratiqué à Nantes, n'est pas un vernis démocratique. La décision publique gagne en force lorsqu'elle se laisse bousculer par l'expertise d'usage des habitants. Gouverner, c'est aussi savoir écouter, même quand la dispute est rude, de manière à maximiser la qualité de la décision.

Une question de loyauté

La gauche pour laquelle je milite est une gauche du réel, pas de la posture ; de l'émancipation, pas de l'assignation ; et de la laïcité, pas des identités. Fusionner avec ce qui, à mes yeux, contredit ces fondements républicains n'était pas une option en ce qui me concerne. Je suis conscient que les militants et même les élus du parti de Jean-Luc

Mélenchon ne sont pas Mélenchon même en plus petit, mais ils n'en restent pas moins les militants, même involontaires, d'une ligne politique qui assigne.

Ce que je reproche à Jean-Luc Mélenchon

Je ne reproche pas à Jean-Luc Mélenchon un dérapage mais tout un répertoire : le nom de Jeffrey Epstein mis en avant dans sa prononciation à l'allemande plutôt qu'à l'américaine, le lapsus « Glucksment » devant une salle qui rit, cela s'inscrit dans une histoire bien identifiée de la traque des noms à consonance juive. Puis il y a eu, plus tard, au début de l'été 2026, une confirmation de cette pente glissante au travers d'une accusation faite aux ministres « aux ordres » du Crif¹. Ça aussi, c'est typique d'un schème antisémite que j'ai bien connu sous d'autres cieux : la Syrie de Hafez el-Assad des années 1980-1990. Il y a eu aussi la mort de Quentin Deranque, à Lyon, où l'un des mis en examen pour complicité par instigation est un ancien collaborateur parlementaire d'un député de La France insoumise (LFI). Face à cela, la défausse du parti : on ne peut pas prétendre combattre le fascisme en empruntant ses méthodes.

Et ils vont toujours plus loin...

Jean-Luc Mélenchon lui-même trace la trajectoire. Après avoir défendu le républicanisme et la laïcité tout au long de sa carrière, il théorise en 2022 la « créolisation », puis, à Lyon le 6 juin 2024, la « Nouvelle France » : « Cette nouvelle France, c'est nous, les bigarrés, les mélangés². » Le glissement n'est pas juste cosmétique ou terminologique : la créolisation prétendait compléter l'universalisme sans l'annuler, quand la Nouvelle France organise le peuple comme une génération qui en remplace une

autre tout en gardant sa différence, c'est-à-dire un peuple défini par les origines et non par la condition.

Ce choix théorique a une traduction électorale concrète. Filmé par les équipes de l'émission *Quotidien* en septembre 2024³, Jean-Luc Mélenchon explique vouloir « mobiliser la jeunesse et les quartiers populaires » et laisser tomber « tout le reste », c'est-à-dire une France rurale et des villes moyennes explicitement mises de côté. François Ruffin, pourtant de son propre camp, a résumé la méthode sur BFMTV quelques jours plus tard : LFI mène depuis des années des « campagnes au faciès⁴ ».

Ce n'est pas juste une lecture hostile venue de l'extérieur ou de ceux qui ont rompu avec le leader de LFI. En septembre 2025, à la Fête de l'Humanité, la députée de LFI Danièle Obono déclarait elle-même : « Un des problèmes de la Fête de l'Huma, c'est que c'est toujours la fête de la gauche blanche. [...] Il n'y a que des Blancs ! Ça me fait honte⁵. » Un jugement qui n'a de sens que si l'on pense déjà la politique en catégories raciales.

Marianne a d'ailleurs consacré tout un dossier à ce basculement⁶, sous un titre sans détour : « LFI, la folie raciale ». Hadrien Mathoux y recense une avalanche de propos essentialisants tenus par des cadres du parti : la « gauche blanche » dénoncée par Danièle Obono, Carlos Martens Bilongo assurant qu'« on est plus nombreux, [...] on en a fait plus de gosses qu'eux », ou Aly Diouara faisant de la couleur de peau un critère de représentativité. Dans le même numéro, Louis Nadau dénombre quatre familles de « racistes » au sein du mouvement, des théoriciens (Houria Bouteldja, Éric Fassin) aux agents de terrain (Carlos Martens Bilongo, Louis Boyard).

1. « Ils vont tous là-bas et ils sont aux ordres. », Jean-Luc Mélenchon, le 18 juin 2026, vidéo disponible en ligne et propos retranscrits dans : « Ministres "aux ordres" : Jean-Luc Mélenchon s'en prend une nouvelle fois au Crif », *Le Figaro*, 19 juin 2026.
2. Roger Martelli, « De la "créolisation" et de la "nouvelle France" », *Regards.fr*, 20 février 2025.
3. Propos de Jean-Luc Mélenchon captés par l'émission *Quotidien* et retranscrits dans : « Jean-Luc Mélenchon, avec la "nouvelle France", s'empare du terrain de l'identité pour contrer l'extrême droite », *Le Monde*, 27 décembre 2025.
4. Propos tenus au micro d'Apolline de Malherbe le 11 novembre 2024 et retranscrits dans : « "Campagne au faciès" : François Ruffin et LFI ont-ils distribué des tracts différents en fonction de la couleur de peau des personnes rencontrées ? », *Libération*, 13 septembre 2024.
5. Hadrien Mathoux, « "Blancs", "racisés", "État raciste"... À LFI, une inquiétante avalanche de propos essentialisants », *Marianne*, 29 janvier 2026.
6. Dossier « La folie raciale », *Marianne*, n° 1507, 29 janvier 2026.

C'est cette substitution, documentée par les mots mêmes des dirigeants et cadres du mouvement et non par une lecture externe ou dissidente, qui constitue une approche qui frise le racisme¹ : une méthode assumée !

À cette méthode, j'oppose, avec d'autres, une conviction simple et exigeante. La République ne connaît que des citoyens. Elle n'a pas à les assigner à une origine, une couleur ou une foi, ni à mesurer leurs droits à l'aune de ce qu'ils seraient censés être. L'égalité que je défends vaut pour chacun de la même façon et c'est un droit indifférent aux origines qui la garantit. Les différences existent, et chacun porte la sienne : j'ai grandi dans un pays où l'appartenance communautaire décidait de presque tout et j'en connais l'insupportable prix. Et ce que la puissance publique doit à chaque citoyen ne saurait en dépendre. C'est là l'universalisme, théorique et pratique, auquel je tiens : la garantie que l'État nous regarde d'abord comme des égaux, quelles que soient nos origines.

Alliance technique, risque de confusion politique

Dans ce contexte, une liste de fusion n'est jamais un détail « technique ». Ce terme désigne la fusion de deux listes entre les deux tours d'une élection municipale dans le seul but d'additionner leurs voix, sans accord programmatique ni engagement à gouverner ensemble. Les candidats de la liste absorbée² rejoignent la liste unique³ mais siègent dans l'opposition une fois élus, à la différence d'une fusion programmatique fondée sur un projet commun.

Une telle alliance dit aux électeurs que ces valeurs, celles portées par LFI, sont compatibles avec les nôtres. Or, elles ne le sont pas. Gouverner Nantes

durant six ans en étant, dans certaines délibérations, l'otage politique d'une minorité élue avec la majorité et dont la culture politique consiste à dénoncer les institutions plutôt qu'à les faire fonctionner n'est pas un cadre auquel je souhaitais participer.

Pour moi, la politique est une affaire de loyauté d'abord envers des principes et il est nécessaire de savoir rester fidèle aux principes qui nous ont fait nous engager. C'est aussi une question de justesse et de justice dans l'action publique : pour servir efficacement les plus défavorisés par le système socio-économique qui régit nos vies, notre parole doit rester claire, sans ambiguïté ni compromission sur les principes qui nous fondent.

Je comprends que l'on n'ait pas tous la même lecture de l'épisode. Mon choix a été fait sereinement sans prendre quiconque par surprise et, surtout, sans acrimonie envers mes anciens collègues qui en ont fait un autre. Je ne regrette pas grand-chose de ces douze années, en tous cas sûrement pas d'avoir décidé de démissionner de la liste entre les deux tours.

Une République à conserver

Un homme né à Beyrouth, arrivé en France à 16 ans, peut devenir premier adjoint d'une grande ville française comme Nantes. C'est le « miracle » de notre modèle républicain. Le racisme et les assignations identitaires existent, ils sont des poisons qu'il nous faut combattre sans relâche, mais ils ne doivent pas occulter la capacité d'accueil et d'intégration de notre pays pour qui veut y construire sa vie avec nous, avec nous tous d'où que l'on vienne pour peu que l'on adhère à ce socle de principes fondateurs de la République.

En 1787, on demandait à Benjamin Franklin si les États-Unis étaient une république ou une monarchie.

1. J'emploie ce terme au sens précis que lui donnait Tzvetan Todorov (*Nous et les autres*, Seuil, 1989) : non pas le racisme, qui est un comportement de mépris ou d'hostilité, mais une manière de penser qui fait de la race une catégorie centrale d'analyse du social. C'est cette pensée que je conteste, pas les personnes.
2. À Nantes en mars 2026, les candidats LFI.
3. Celle arrivée en tête : la liste d'union dès le premier tour des socialistes, écologistes, communistes, différents groupes de gauche et société civile.

Il répondit : « Une république, si vous parvenez à la conserver¹. » Cette phrase a été ma boussole, est ma boussole. La République est un édifice fragile. Elle ne tient debout que par l'engagement de ceux qui croient encore à l'intérêt général, à la lutte contre l'arbitraire et au service public.

J'ai quitté mon mandat d'élu municipal et les délégations dont j'avais la charge avec le sentiment du

devoir accompli, non pas parce que tout est parfait mais car nous avons agi sans jamais détourner le regard. Le chemin continue, autrement, mais avec la même exigence : celle d'une gauche qui regarde le monde tel qu'il est pour tenter de le rendre meilleur, chacun selon ses capacités, sur les pas de Jean Jaurès, de Léon Blum et de quelques autres.

1. La phrase « A republic, if you can keep it », attribuée à Benjamin Franklin à la sortie de la Convention de Philadelphie en 1787, nous est connue par les notes du délégué James McHenry, conservées à la Library of Congress et publiées en 1911.

Table des matières

01	Introduction
02	La gauche et la sécurité : sortir de l'esquive
02	La sécurité, dette de la République
03	Qui sont les victimes de l'insécurité ?
04	Ce qu'une politique de gauche de la sécurité signifie
05	Le narcotrafic comme question de classe
05	Ce que l'esquive coûte
09	Politique de la ville : l'urbain s'inaugure, l'humain n'attend plus
09	Ce qu'est vraiment la politique de la ville... et ce qu'on en dit
11	L'angle mort : l'urbain s'inaugure bien, l'humain se voit moins
12	2018-2023 : une occasion manquée, puis des feux
13	Pour une politique renouvelée
17	Le dialogue citoyen : pour une ville délibérative
17	Pourquoi le dialogue citoyen ? Une réponse à un climat démocratique français fragile
18	Une approche de l'action publique plutôt qu'un ensemble de dispositifs : ce que « dialogue » signifie vraiment
18	Les principes de fonctionnement : responsabilité, transparence, pluralisme
20	Résultats, progrès et limites
22	Conclusion

Reconnue d'utilité publique dès sa création, **la Fondation Jean-Jaurès** est la première des fondations politiques françaises. Elle est présidée par **Jean-Marc Ayrault**.

Indépendante, européenne et sociale-démocrate, elle se veut depuis plus de trente ans un lieu de réflexion, de dialogue et d'anticipation.

La collection des « Rapports », dirigée par **Laurent Cohen** et **Jérémie Peltier**, répond à l'ambition de faire naître analyses pertinentes et propositions audacieuses, mais aussi de mettre cette production intellectuelle et politique au service de tous.

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

POUR FAIRE VIVRE LE DÉBAT, **SOUTENEZ-NOUS !**

Pour poursuivre ses missions d'intérêt général, la Fondation Jean-Jaurès a besoin de votre soutien.

Reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1992, elle peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Les dons des particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % de vos dons versés au titre de l'IFI dans la limite de 50 000 euros (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

Par exemple, un don de 100 € revient à 34 € pour un particulier imposable.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Les dons des personnes morales de droit privé assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre participation aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

COMMENT FAIRE UN LEGS ?

Avec la disposition testamentaire du legs, vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine à la Fondation Jean-Jaurès.

Il faut rédiger un testament et le faire authentifier par un notaire. Tout ou partie des biens peuvent être légués, quels qu'ils soient (somme d'argent, titres, œuvres d'art, immeubles...). Il faut respecter la règle de la quotité disponible s'il y a des héritiers, ou, à défaut d'enfants, le conjoint a une réserve d'un quart du patrimoine ; si ce n'est pas le cas, les biens peuvent être légués en totalité.

BULLETIN DE SOUTIEN



Mon soutien à la Fondation Jean-Jaurès

- ☐ 20 euros ☐ 50 euros ☐ 100 euros ☐ 200 euros
☐ 500 euros ☐ 1 000 euros ☐ Autre montant _____ euros

Je choisis de faire un don :

- ☐ à titre personnel
☐ au titre de la société suivante :

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

- ☐ Par chèque, à l'ordre de la **Fondation Jean-Jaurès**
À renvoyer à : Fondation Jean-Jaurès, 12 Cité Malesherbes, 75009 Paris
- ☐ Par virement bancaire, daté du : _____
au profit du compte Fondation Jean-Jaurès
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0154 2120
862 BIC : CCOPFRPPXXX

- ☐ Sur HelloAsso



Derniers rapports et études :

07_2026 : Corps et réseaux sociaux. La fabrique ordinaire du mal-être
Sophie Ferreira, Benoît Heilbrunn

07_2026 : Souvenirs pour demain. De l'exercice de l'opposition à l'exercice du pouvoir
Boris Vallaud

07_2026 : Partager les terres. De l'impératif climatique à la justice foncière
Jean Guiony

07_2026 : Jordan Bardella, des failles sous la banquise. Une exploration des faiblesses perçues
par son propre électorat
Raphaël LLorca

06_2026 : Discriminations, relégations : regards croisés des milieux ruraux et des quartiers
populaires
Mathieu Alapetite, Bassem Asseh, Romain Bendavid, Réda Didi, Jean-Philippe Dubrulle,
Ronan Gouhénant, Smaïn Laacher, Jean-Daniel Lévy, Laure Millet, Jérémie Peltier

06_2026 : Dans la France du vélo à assistance électrique
Mathieu Alapetite

06_2026 : Actes anti-LGBTI+ en France : nommer, qualifier et mesurer pour agir
Flora Bolter (coord.)

06_2026 : La passion militante. Participation civique, investissement associatif, implication
professionnelle
Denis Maillard, Yves Pellicier

06_2026 : Au cœur des centres commerciaux. Enquête sociologique
Mirabelle Barbier, Marie Cheval, Jérôme Fourquet, Gaspard Jaboulay, Coline Sesini

05_2026 : Pétition contre la loi Duplomb. Anatomie d'une mobilisation citoyenne
Amandine Clavaud, Marie Gariazzo



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures



fondationjeanjaures



fondationjeanjaures



fondationjjaures.bsky.social



bit.ly/4g6UANC

Abonnez-vous !



www.jean-jaures.org

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS